TL4286

A Paz é Possível
em Timor-Leste

Monsieur Louis Joinet
Président du Groupe de Travail
sur les Détentions Arbitraires
Palais des Nations Unies
Genève

Monsieur le Président,

Vous connaissez la question du timor Oriental depuis assez de temps pour savoir la gravité des violations des Droits de l'Homme dans ce territoire non-autonome occupé par l'Indonésie.

Les efforts des Nations-Unies, notamment les résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale de 1975 à 1982, celles de la Commission et de la Sous-commission des Droits de l'Homme depuis, n'ont porté des fruits que très insuffisants.

Il y a heureusement une conscience accrue de cette situation depuis quelques années: l'élection du nouveau Secrétaire général, la nomination d'un représentant spécial pour la question de Timor, les modifications apportées dans la forme des conversations entre le Portugal et l'Indonésie sous les auspices du Secrétaire général, le travail suivi de la Commission des droits de l'Homme sur ce sujet depuis 1992 (2 résolutions et 4 déclarations de consensus), l'attribution du Nobel de la Paix 1996... donnent un nouvel élan qu'il est urgent de profiter en vue d'une solution qui n'a que trop traîné.

Nous nous permettons, Monsieur le Président, de vous envoyer quelques notes sur le thème des Arrestations Arbitraires qui disent respect au travail du Groupe auquel vous présidez, espérant par là apporter une petite contribution à cet important travail. Nous demeurons à votre disposition si vous désirez des renseignements complémentaires que nous soyions en mesure de fournir. Le rapport sur les évènements de l'hôtel Mahkota le 23 mars , que nous joignons en annexe, est des plus détaillés.

Il nous semble indispensable que les Rapporteurs Spéciaux et les Groupes de Travail de la Commission des Droits de l'Homme augmentent leurs efforts pour visiter le Timor Oriental, qu'ils adressent au Gouvernement indonésien des demandes dans ce sens et qu'ils rendent publics les refus ou les atermoiements du Gouvernement si tel est le cas.

Ces visites sont essentielles pour une meilleure connaissance et sensibilisation à la question mais seule une présence continue de représentants de l'ONU, peut-être sous la forme d'un Centre des Droits de l'Homme établi au Timor Oriental et jouissant de totale liberté de mouvement, pourrait à notre avis apporter une réelle amélioration à la situation. Les efforts de M. Ayala Lasso dans ce sens ont conduit à une "déclaration d'intention" du Gouvernement indonésien qui malgré son caractère réducteur, n'a pas été traduite dans les faits par l'Indonésie. Nous pensons que cette présence des Nations Unies au Timor Oriental devrait constituer un objectif prioritaire de tous ceux qui luttent pour soulager les souffrances du peuple timorais.

Nous vous remercions de votre attention

A Paz é Possível em Timor-Leste

Jean-Pierre Catry

annexe 1: Contribution
annexe 2: Manifestation de l'Hôtel Makhota

Lisbonne, 26 novembre 1997

A Paz é Possível em Timor-Leste
Rua de Campolide, 215 - 4D - 1070 Lisboa - Portugal * Tel/fax 351 - 01 - 386 20 88

A Paz é Possível
em Timor-Leste

Contribution à l'analyse de la situation des détentions arbitraires au Timor Oriental.

1 - Arrestations.

Malgré tous les obstacles mis par les autorités indonésiennes pour empêcher le plus possible la sortie d'informations sur les violations des droits de l'homme au Timor Oriental, celles qui parviennent à percer la barrière, diffusées par des organisations comme Amnesty International, Asia Watch, Organisation Mondiale contre la Torture, East Timor Human Right Center et aussi celles qui nous parviennent à travers les réfugiés timorais résidants au Portugal, en particulier l'Association des ex-prisonniers Politiques de Timor-Leste, nous ont permis d'identifier nominalement 633 personnes arrêtées durant les neuf premiers mois de 1997. Ce chiffre ne représente toutefois qu'une petite partie du total des arrestations survenues durant cette période:

- le 11 février toute la population du village de Ulpo, poste administratif de Hatolia, District de Ermera, a été arrêtée et emmenée par les militaires mais aucune personne n'est nominalement identifiée par notre source et ces arrestations ne sont donc pas comptabilisées;
- le 1er juin le Colonel Sidabutar, commandant militaire indonésien du Timor Oriental, déclarait dans une réunion avec les commandants militaires à Baucau, que plus de 600 timorais avaient déjà été arrêtés en réponse aux actions réalisées par la résistance armée timoraise le 28 mai. On ignore si ce chiffre de 600 personnes arrêtées se référait à l'ensemble du territoire timorais ou seulement à la région de Baucau, mais les informations disponibles sur cette période (du 28 mai au 1er juin) ne nous permettent d'identifier respectivement que 34 personnes arrêtées dans la région de Baucau ou 62 pour tout le territoire, très loin en tous les cas des plus de 600 signalés par le colonel. Par ailleurs beaucoup des arrestations connues atteignent des familles entières et auraient pour cause leur refus de-participer aux élections indonésiennes du 29 mai et non une liaison aux actions de la résistance armée.
- Une liste de prisonniers politiques de la prison Comarca de Dili (Becora) qui nous est parvenue, élaborée à Dili par des milieux proches des prisonniers le 21 mars 1997, comportait 63 noms; 45 d'entre eux, plus de 71%, ne faisaient pas partie de nos informations antérieures sur arrestations ou disparitions...
- Le 23 mars une manifestation à l'hôtel Makhota à Dili, lors de la visite du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, a été réprimée avec violence et aurait provoqué 1 mort, 69 blessés, 81 disparus et 43 détentions (il y a parfois accumulation: blessé-détenu, détenu-disparu...) sur un total de 148 personnes identifiées. C'est sans doute un des cas les mieux connus et documentés *(voir rapport séparé)*. Malgré cela 16 des 36 (ou 37?) personnes présentées aux tribunaux n'avaient jamais été signalées avant la mention de leur parution devant le tribunal; pour un cas que nous pensions parfaitement documenté, ce sont donc 21 personnes sur 37 qui ne seraient pas comptabilisées parmi les personnes détenues si elles n'avaient pas postérieurement été présentées aux tribunaux.

Ces quatre exemples nous obligent à faire une évaluation du nombre de personnes arrêtées totalement différente du chiffre des cas identifiés.

Dans la grande majorité des cas les détentions sont arbitraires et la cause signalée est la suspicion de liaisons avec la résistance armée. Beaucoup des arrestations connues sont des arrestations collectives, elles semblent effectuées au hasard d'une opération militaire par des Bataillons en opération (comme le cas du village de Ulpo cité ci-dessus) mais souvent aussi elles sont sélectives et sont effectuées conjointement par des forces militaires et policières, y compris les services secrets Intel et les groupes de timorais dénommés 'Gardapaksi' (garde de jeunes pro-intégration). L'acte de l'arrestation revêt souvent des formes violentes, nous avons relevé, parmi les cas dont on possède l'identification des victimes, les mentions de 81 blessés, 35 tués, 117 cas de tortures ou mauvais traitements et 134 disparus. Il faut noter toutefois que aussi bien l'arrestation que la disparition peuvent être de courte durée, les restrictions imposées par l'Indonésie à la circulation des informations rendent pratiquement impossible le suivi des cas signalés.

2 - Détention.

La première fase de la détention est généralement la plus violente. Elle se passe dans les postes de détention des diverses polices, dans des centres de détention propres des diverses forces militaires ou au Poste de Commandement Militaire du District (Kodim).

Fréquemment l'arrestation a lieu sur dénonciation ou sur simple suspicion d'un lien avec les forces qui résistent à l'annexation du territoire par l'Indonésie, en particulier la résistance armée. Une des principales raisons de beaucoup d'arrestations semble être d'obtenir des informations sur les groupes de résistance armée ou sur les réseaux de résistance clandestine et par le moyen de nouvelles dénonciations arrachées sous la torture d'alimenter ce cycle **'dénonciation, détention, torture, dénonciation'.** Dans le cas des femmes ou jeunes-filles les violences sexuelles sont un des éléments constants de la torture.

Pour autant qu'il est possible de tirer des conclusions des éléments que nous possédons les détenus ne passent à une phase légale de détention, transfert pour les prisons officielles, que lorsque la décision de les traduire en justice a été prise, mais il est difficile de déterminer quel est le temps qui découle entre ce transfert et le commencement du jugement.

Nous passons à transcrire quelques extraits de témoignages de prisonniers timorais:

<u>Dili</u>
Il existe des prisons clandestines. À Dili, dans l'ex-villa d'un riche planteur de café de la région de Ermera, les indonésiens ont divisé le magasin de café en "*plus de 10 cellules, les cellules ont à peine 1 mètre de large pour 1 mètre et demi de long. Le prisonier ne peut même pas y dormir allongé*".
Les cellules n'ont aucune ventilation et se trouvent "*dans une pénombre permanente*". "*Dans chaque cellule sont placées 3 boîtes de bière vides pour les nécessités humaines*". "*La chaleur est insupportable*". (ndlr: Dili se situe sur le parrallèle 5° sud)
"*Ici le prisonnier se sent loin du monde, bien qu'il se trouve au centre de Dili*".

12 prisonniers, 7 arrêtés le 12 Novembre 1991, en relation directe avec le massacre du cimetière de Santa-Cruz à Dili, et 5 arrêtés quelques jours plus tôt dans l'Église de Motael où ils s'étaient réfugiés pour fuir aux poursuites des escadrons indonésiens qui terrorisaient les jeunes timorais ont été placés dans la même cellule avec un bac d'eau et un WC. "*Nous y sommes restés 8 mois, durant 4 de ces 8 mois nous n'avons jamais vu le soleil. À 7 heures du matin entrent dans la cellule les prisonniers de la cuisine apportant la nourriture (...) cet acte se répète à midi et à 5 heures de l'après-midi*". Tout se passe sans dire un seul mot.
"*Il est absolument interdit de posséder ou d'utiliser un crayon, du papier, des livres*".
L'isolement est complet, pas d'autorisation de visites de la famille, pas de contacts avec le gardien.

<u>Indonésie - Semarang</u>
Un prisonnier écrit une lettre en caractères minuscules, à peine lisibles: "*Je dois écrire ainsi pour utiliser moins de papier. Avec plus de papier la lettre deviendrait plus grosse et attirerait des suspicions*".
Il est possible d'obtenir une amnistie mais il faut accepter les "*suggestions*" des indonésiens, écrit un prisonnier politique du Timor-Oriental.

"*Les autorités essayent de nous alicier et suborner avec des femmes. Au début ils utilisaient des fonctionnaires de la pénitenciaire, maintenant elles utilisent d'autres moyens: ils ont commencé des essais pour des pièces de théâtre et des danses. Dans ces activités participent 3 ou 4 universitaires indonésiennes. Elles nous ont invité elles aussi. En plus des essais elles viennent aussi souvent avec le groupe de l'Église. Comme cela elles sont toujours ici*".

Un prisonnier manifeste sa crainte de contagions, en particulier du virus du sida:
"*Comme tout le monde le sait, un des processus de transmission de ce virus mortel se fait à travers les aiguilles utilisées dans les postes médicaux. Ici, normalement, une aiguille est utilisée pour plusieurs patients (...) les matériels médicaux pour arracher les dents ne sont jamais stérilisés*".

3 - Tribunaux.

Le nombre de timorais arrêtés qui sont présentés aux tribunaux a augmenté ces dernières années mais il continue à être très faible, 49 sur les 633 personnes identifiées comme ayant été arrêtées en 1997 et encore faut-il avoir en considération que pour 22 de ces 49 accusés leur arrestation n'a été connue que par la nouvelle de leur présentation au tribunal, c'est donc en réalité 27 accusés sur 611 détenus identifiés avant jugement, soit entre 4 et 5%. Pour infime que soit la proportion elle pourrait être un signe encourageant si cela signifiait une volonté de 'faire justice' et de limiter les détentions arbitraires. Hélas on ne peut guère tirer cette conclusion des faits:

- Sur les 22 prisonniers politiques timorais arrêtés avant 1996 et qui se trouvent encore en prison en accomplissement de peines décrétées par les tribunaux indonésiens:
    - 4 ont été condamnés pour avoir organisé la manifestation du 12 novembre 1991 au cimetière de Santa-Cruz à Dili, leurs peines vont de 8 ans de prison jusqu'à la prison à perpétuité. Un cinquième, relâché après l'accomplissement de sa peine (6 ans et 10 mois) est assigné à résidence à Samarang (Java) à plus de 2.500 km de Timor;
    - 2 ont été condamnés pour avoir organisé la manifestation du 19 novembre 1991 à Djakarta pour protester contre la tuerie du 11 à Dili;
    - 2 pour avoir organisé une manifestation à Dili en novembre 1994;
    - 8 pour avoir participé à la manifestation du 9 janvier 1995 à l'Université de Dili;
    - les autres sont:
        - Xanana Gusmão;
        - Saturnino da Costa Belo, arrolé comme témoin à charge dans le procès de Xanana Gusmão et qui a profité de la tribune qui lui été offerte pour lancer des 'vivas' à Timor-Leste;
        - José António Neves, séminariste au grand-séminaire de Malang qui a été surpris dans un bureau de poste d'Indonésie lorsqu'il envoyait des informations sur les violations des droits de l'homme.

- Sur les 36 condamnés qui ont été arrêtés en 1996:
    - 21 ont été condamnés pour avoir participé à la manifestation du 10 juin 1996 à Baucau;
    - 14 pour avoir participé aux manifestations de novembre et décembre 1996 à Dili lorsque Mgr Belo a reçu le prix Nobel de la Paix. Certains d'entre-eux ont été accusés de la mort d'un militaire indonésien mais le premier jugement sous ce chef s'est soldé par une peine de six mois et demi de prison qui semble avoir bien peu de rapport avec une telle accusation;
    - 1 seul a été condamné pour des motifs que nous ignorons.

  Pour les 16 prisonniers de la liste du 23 mars citée au point 1 qui avaient déjà été condamnés à cette date mais dont nous ignorions l'arrestation nous continuons à ignorer les causes tant de leur arrestation comme de leur condamnation.

- Sur les 49 personnes arrêtées en 1997 et qui, à notre connaissance, ont déjà un chef d'accusation formulé:
    - 36 ont été arrêtées à la suite de la visite du représentant du Secrétaire général de l'ONU le 23 mars 1997; 33 pour avoir participé à la manifestation qui demandait à être reçue par M. Marker et 3 sont des employés timorais de l'hôtel. 16 des 33 manifestants ont déjà été condamnés à 12 mois de prison.
    - les autres auraient aussi été arrêtés à Dili à l'exception de deux personnes arrêtées à Atabae dans le District de Bobonaro. Le cas de ces deux personnes nous semble intéressant parce qu'elles faisaient partie d'un groupe de 11 personnes arrêtées et détenues pour suspicion de liaisons avec la résistance armée et soumises à la torture pour confesser cette prétendue liaison. Après cette phase seules ces deux personnes, supposons que ce sera celles contre lesquelles les militaires auront pensé avoir le plus de preuves, furent envoyées au tribunal, mais, pour la première fois à notre connaissance, le juge les acquitta pour manque de preuves.

On s'étonnera de voir que les guérilleros, que les responsables indonésiens déclarent périodiquement avoir capturé, n'apparaissent pas sur ces listes, exception faite pour le cas de Xanana Gusmão.

On notera enfin que, toujours selon les informations dont nous disposons, (96 % des personnes présentées au tribunal ont été arrêtées à Dili alors que les arrestations dans ce District ne représentent que 26% des détenus identifiés).

Ayant en considération ces faits il est nécessaire de se demander si la fonction des tribunaux indonésiens au Timor Oriental n'est pas d'apporter, pour les arrestations les plus connues (celles qui ont lieu à Dili et en particulier lors de manifestations publiques), une justification légale afin de légitimer derrière ces apparences de justice des détentions arbitraires.

La Paix est Possible au Timor Oriental

Jean-Pierre Catry

Lisbonne, 26 Novembre 1997